
[Imprimer](#)

Dispositif de soutien à l'économie mis en place par l'État - Fonds de solidarité

Image

Fonds de solidarité : comment en bénéficier ?

L'État, les régions et certaines grandes entreprises ont mis en place un fonds de solidarité pour aider les plus petites entreprises les plus touchées par la crise liée à l'épidémie de coronavirus. Le décret n° 2020-1328 du 2 novembre 2020 a précisé les conditions d'attribution du fonds de solidarité pour le mois de novembre 2020.

- Vérifiez comment bénéficier de l'aide allant jusqu'à 10 000 euros du fonds de solidarité en cliquant sur le lien suivant : [FONDS DE SOLIDARITE](#)
- Retrouvez les questions les plus fréquentes sur toutes les mesures de soutien mises en place pour vous aider à faire face à la crise en cliquant [ici](#)